



DÉPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE

COMMUNE DE RIVARENNES

**Arrêté temporaire  
portant interdiction de stationnement  
et circulation à l'occasion du triathlon  
IRONMAN Tours Métropole Loire Vallez  
n° 16/2026  
sur les RD7 et RD139 en agglomération**

**LE MAIRE DE RIVARENNES**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU le code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L.2213.6,

VU la demande du 10 avril 2026, de Monsieur Roman HERVIEU, responsable parcours pour **l'IRONMAN Tours Métropole Loire Valley**,

**CONSIDERANT** que le passage du triathlon le dimanche 14 juin 2026 nécessite un aménagement du stationnement sur les Routes Départementales n° 7 et n° 139, en agglomération,

**ARRÊTE**

**Article 1 – Stationnement**

A l'occasion du passage du triathlon, **la circulation et le stationnement seront interdits en agglomération à tous les véhicules, des deux côtés de la RD7 et de la RD139, entre 09 h 40 et 17 h 05, le dimanche 14 juin 2026.**

**Seuls les véhicules de service d'urgence seront autorisés à passer.**

1/2

## **Article 2**

La commune mettra des barrières à la disposition des organisateurs qui se chargeront de les mettre en place avant la course et de les retirer dès la course terminée.

La mise en place et le retrait des panneaux indiquant la course incomberont entièrement aux organisateurs de l'IRONMAN Tours Métropole Loire Valley.

## **Article 3**

Madame le Maire de Rivarennnes, Monsieur le Responsable du STA Sud-Ouest et la Brigade de Gendarmerie d'Azay le Rideau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et de son affichage partout où cela sera nécessaire.

Fait à Rivarennnes, le 14 avril 2026

Le Maire



**Agnès BUREAU**